

SARA
HERRIKO ETXEA



SARARI BALHOREAREN
ETA LEYALTASUNAREN
SARIA EMANA
LUIIS XIV-EK 1693-AN

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni, à la salle du conseil en Mairie de SARE, le jeudi 2 avril 2026 à 20 heures.

Etaient présents : M. AGESTA Sébastien, M. ARIZCORRETA Ramuntxo, M. BARNEIX Stéphane, Mme BERASATEGUY Aurélie, Mme BERASATEGUY Maritxu, M. BRISSON Mathieu, M. ELIZALDE Jean-Michel, Mme ERRANDONEA Maria Carmen, Mme GARBISO Sophie-Andrée, Mme GOYENETCHE Maialen, Mme GRILLARD Claire, M. HIRIGOYEN Pierre, M. JAUREGUI-BASURCO Patxi, M. LARRALDE Jean-Baptiste, M. LASAGA Alphonse, M. LEFRANC Panpi, Mme LONDAITZ Anne-Marie, Mme MOCORREA Sabine, Mme SAINT-MARTIN Amaya, M. ZUNDA Nicolas et M. ZUNDA Xavier.

Ont donné pouvoir : Mme AGUIRRE Marie-Françoise à Mme LONDAITZ Anne-Marie, Mme CAMARERO Maria Trinidad à Mme ERRANDONEA Maria Carmen.

Etai(en)t excusé(es) : Mme AGUIRRE Marie-François, Mme CAMARERO Maria Trinidad.

Etai(en)t absent(es) :

Conseillers municipaux : 23

Présents : 21
Pouvoirs : 2

Excusé(e)s : 2

Absent(e)(s) :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Panpi LEFRANC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n°2026-032 - Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026 - approbation.

Délibération n°2026-032 - Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026 - approbation.

Monsieur Stéphane BARNEIX, Maire, expose :

Le procès-verbal est un document rédigé au cours de chaque séance de l'assemblée délibérante. Il relate tous les faits qui constituent la séance.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 ci-annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants :

Pour : 23

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

Non-votant :

Pour extrait conforme,
Ont signé au registre
Tous les membres présents.

Le Maire,

Stéphane BARNEIX

